



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

L'Association des employeurs maritimes et le Syndicat des débardeurs de la section locale 1375 de Trois-Rivières/Bécancour s'entendent sur les termes d'une nouvelle convention collective jusqu'au 31 décembre 2024

Montréal, 6 février 2017 - L'Association des employeurs maritimes a conclu une entente historique de 9 ans avec le Syndicat de la section locale 1375 du SCFP qui représente les 103 débardeurs de Trois-Rivières et de Bécancour.

« L'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective contribuera à maintenir de saines relations de travail ainsi qu'un contexte favorable au développement des activités économiques des deux ports de la région pour les années à venir », affirme Stéphane Morency, président et chef de la direction de l'AEM.

L'entente inclut une plus grande flexibilité des horaires de travail, ce qui permettra de mieux répondre aux attentes de la clientèle de ces ports et de faire face plus efficacement à une augmentation du tonnage; une situation rendue possible à la suite de l'agrandissement du Port de Trois-Rivières et de la mise en œuvre de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec.

Elle prévoit également une augmentation salariale ainsi qu'une augmentation significative des cotisations au fonds de pension pour l'ensemble des débardeurs. L'AEM assure que les modifications apportées à la convention collective mèneront, dans les prochaines semaines, à la création de nouveaux emplois et, conséquemment, à l'accroissement du bassin d'employés. D'autres dispositions incluses dans l'entente négociée entre les deux parties amélioreront la qualité de vie des travailleurs en leur permettant une meilleure conciliation travail et famille.

À propos de l'Association des employeurs maritimes

L'Association des employeurs maritimes est une organisation à but non lucratif qui regroupe des propriétaires, des exploitants et agents de navires, ainsi que des entreprises d'arrimage et des opérateurs de terminaux portuaires. Au nom de ses membres, l'Association a le mandat de négocier et d'administrer les conventions collectives qui s'appliquent à plus de 1 400 débardeurs dans les ports de Montréal, Trois-Rivières/Bécancour, Toronto et Hamilton.

- 30 -

Information :

Nicola Dolbec
Directeur en relations de travail
514 878-3721